

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 11 DECEMBRE 2017, A FLEURIER, GRANDE SALLE DE LA FLEURISIA

Présidence : La présidente ouvre la séance à 19h30. Elle souhaite la bienvenue à l'Assemblée et plus particulièrement à Mme Gloria Dias, qui prend place sur les bancs du Législatif en remplacement de M. Pierre-Alain Devenoges. Elle remercie chacun pour sa participation.

1. APPEL

La présidente demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

- Présents** : 37 membres.
- *Pour le PLR* : Malo Bortolini ; Jean-Paul Christen ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Johana Eidam Vautherot ; Jean-Philippe Franel ; Hans Peter Gfeller ; Laurent Patthey ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler ; Roland Schorderet et Pierre-Alain Wyss.
 - *Pour le PS* : Gabriel Cimenti ; Gloria Dias ; Nathalie Ebner Cottet ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Giovenco ; Antoinette Hurni ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Lydie Stirnemann ; Alexandre Toimil ; Loris Vuilliomenet et Pierre Wexsteen.
 - *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
 - *Pour Les Verts* : Thierry Ray et Sergio Santiago.
 - *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Laurent Kramer ; Paul-André Matthey-Doret ; Sokol Mehmetaj ; Niels Rosselet-Christ ; Frédéric Schlosser ; Jean-Claude Schülé et Sylvia Schülé.
 - *Indépendant* : M. Manfred Neuenschwander.
- Excusés** : 4 membres – MM. Gilles Aeschmann (PLR), Jean-Noël Bovard (PS), Francy Dumont (PLR) et Mme Marie-France Vaucher (Les Verts)

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat et Mme Céline Fauguel, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 9 spectateurs sont présents.

Elle rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017
3. Lettres et pétitions
4. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances suite à la démission de M. Pierre-Alain Devenoges
5. Crédit de fr. 270'000.- pour le remplacement d'une ambulance
6. Budget 2018
7. Arrêté relatif à la modification du taux de l'impôt foncier
8. Communications du Conseil communal
9. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
10. Résolutions
11. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, la présidente considère ce dernier comme accepté.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. LETTRES ET PETITIONS

La présidente indique qu'elle a reçu une correspondance de Mme et M. Matthey des Bayards, concernant le chauffage à distance des Bayards, auquel le Conseil communal a répondu. Elle a aussi reçu une copie d'un courrier adressé au Conseil communal par les époux Jeannet et Rosselet, concernant la décision du Conseil général quant au refus du crédit pour la réfection de l'appartement aux Bayards.

Ces courriers sont à disposition des membres du Conseil général qui souhaitent en prendre connaissance.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES SUITE A LA DEMISSION DE M. PIERRE-ALAIN DEVENOGES

La présidente laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe PS, Mme Nathalie Ebner Cottet propose :

✓ M. Gabriel Cimenti

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Ciment est élu tacitement à la CGF et en est félicité.

5. CREDIT DE FR. 270'000.- POUR LE REMPLACEMENT D'UNE AMBULANCE

La présidente laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique (DASSP).

M. Benoît Simon-Vermot (cc) prend la parole en ces termes : « *Fidèle à une ancienne tradition de mon dicastère, je suis heureux de commencer mon mandat en vous présentant une demande de crédit pour remplacer une ambulance.*

Pour ce faire, permettez-moi d'abord de vous exposer le contexte général dans lequel évolue le service d'ambulances du Val-de-Travers :

Depuis 2015, la situation a passablement progressé dans le domaine des transports préhospitaliers d'urgence en passant d'une réflexion purement régionaliste à une prise en compte cantonale des besoins. Les frontières des districts ont été supprimées et nous sommes passés à une structure cantonale favorisant la proximité de l'ambulance, indépendamment du service engagé. Le dispositif neuchâtelois est dès lors conçu comme un ensemble et non plus régionalement.

Ceci a été possible grâce à la décentralisation du numéro d'urgence 144 auprès de la Fondation Urgence-santé du canton de Vaud (FUS-VD), qui a rendu caduques les frontières des districts dans le préhospitalier, et d'autre part grâce à l'adoption par le Conseil d'Etat du nouveau règlement sur les soins préhospitaliers et les transports de patients, qui a permis de déterminer le nombre et l'emplacement des services d'ambulances pour l'ensemble du canton. Pour notre région, il s'agit de deux ambulances la journée (soit de 07h00 à 19h00) et d'une la nuit (19h00 à 07h00).

Ce règlement prévoit également que le déficit global d'exploitation des services d'ambulances est à la charge des communes et qu'il est réparti entre elles selon le principe de la mutualisation, principe

qui a particulièrement favorisé notre commune avec une claire diminution des charges nettes par habitant.

Maintenant, détaillons brièvement le fonctionnement de notre service d'ambulances :

Pour répondre aux besoins de notre région, il est prévu d'avoir 16.1 EPT l'an prochain. Cet effectif permettra la prise en charge de patients accidentés ou malades dans les situations d'urgences préhospitalières 24/24 et 7/7 sur le territoire du Val-de-Travers mais aussi ailleurs dans le canton et sur le balcon du Jura, dans la mesure où les ambulances sont sollicitées par la centrale 144 selon des critères de proximité et de moyens à engager en fonction de la pathologie du patient.

Le service a assuré un total de 1'016 interventions en 2016, soit une légère baisse de 6% par rapport à 2015 (1'082). Il reste néanmoins très au-dessus de la moyenne annuelle que nous enregistrons avant la régulation par la FUS-VD (700). A noter que le service a dû assurer 151 interventions simultanées avec deux ambulances la journée : 128 sur le secteur Val-de-Travers et 23 sur le reste du canton. Des services extérieurs sont intervenus en renfort dans notre région à 188 reprises. Globalement, il y a donc eu 316 interventions simultanées sur notre secteur, soit presque durant 9 jours sur 10.

Avec ses 12'000 habitants, le Val-de-Travers nécessite la présence de deux ambulances dans la région la journée afin d'assurer des interventions sur site en moins de 15 minutes dans au moins 90% des cas, conformément aux normes IAS. Les autres services ambulanciers, situés à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Malvilliers, sont trop éloignés pour assurer ce minimum de couverture sanitaire dans notre région. En effet, le Val-de-Travers regroupe les 7% de la population cantonale, mais, par son éloignement avec les centres, il doit assurer des interventions en urgence sur au moins 24% de la surface du territoire cantonal.

Pour accomplir ses missions, le Service dispose de trois véhicules :

- ✓ Valtra 301, de 2015, avec plus de 70'000 km au compteur ;
- ✓ Valtra 302, de 2011 avec plus de 165'000 km au compteur ;
- ✓ Valtra 303 (véhicule de réserve), de 2007, avec plus de 170'000 km au compteur.

En 2016, outre les interventions simultanées avec deux ambulances, le service a dû composer avec une ambulance en moins durant un total de 30 jours pour raisons d'entretien (réparations, expertises, etc.). A noter que le troisième véhicule ne figure pas dans le dispositif neuchâtelois mais est régulièrement sollicité lorsque l'une des deux autres ambulances n'est pas opérationnelle. Il est également disponible pour une montée en puissance en cas d'événement majeur et lors des changements de service, si les deux autres véhicules sont déjà en intervention, ce qui arrive une trentaine de fois par année.

Vu l'âge avancé de deux véhicules, 6 ans pour l'un et 10 ans pour l'autre, il est devenu urgent de prévoir le remplacement de l'une des deux ambulances au plus tard en automne 2018. Etant donné un délai de livraison de neuf mois, le Conseil communal vous présente aujourd'hui cette demande de crédit.

A noter que le matériel de l'ambulance à remplacer sera dans la mesure du possible repris et transféré dans le nouveau véhicule. De plus, l'ancien véhicule sera repris par le fournisseur.

A réception du nouveau véhicule, le plus ancien et le plus utilisé deviendra donc l'ambulance de réserve.

Au niveau du prix, il s'agit d'un investissement net de fr. 270'000.-, qui représente une charge nette annuelle pour la commune de fr. 29'700.-.

Il est finalement important de souligner que cette demande de crédit fait partie des investissements ayant obtenu la note maximale lors de la procédure de priorisation effectuée par le Conseil communal en mai dernier pour des questions de sécurité sanitaire et d'intérêt général.

Vu ce qui précède, le Conseil communal, soucieux de maintenir la sécurité sanitaire dans la région et d'assurer le dispositif qui lui est demandé par les instances suprarégionales, vous invite à accepter le crédit qui vous est proposé. »

La présidente ouvre ensuite la discussion générale.

Mme Adriana Ioset (POP) prend la parole en ces termes : « *La commune de Val-de-Travers peut être fière de son service d'ambulances. Certifié IAS, il est l'un des meilleurs du canton.*

Il va de soi qu'il ne serait pas possible de maintenir cette qualité de services avec des véhicules vétustes. Et la somme de fr. 270'000.- nécessaire à l'achat d'une nouvelle ambulance est importante, mais raisonnable si on la considère en rapport à la totalité des frais de fonctionnement du service avec sa dotation de 16 emplois à plein temps.

Tout en regrettant que la moitié des coûts d'un transport en ambulance soit pris en charge par le patient (il s'agit là d'un autre combat) le POP entrera en matière et acceptera le crédit tel que proposé. »

M. Jean-Philippe Franel (PLR) s'exprime à son tour : « *Le groupe PLR s'est réuni en date du 4 décembre dernier pour débattre de la demande de crédit de fr. 270'000.- concernant l'acquisition d'une nouvelle ambulance.*

A la question « est-il pertinent de demander un crédit de fr. 270'000.- alors que le budget communal est déficitaire ? », le groupe PLR a répondu clairement oui.

Les raisons sont les suivantes :

- ✓ *D'une part, la mutualisation du service d'ambulances tenu à bout de bras par le Conseil communal a permis au dit service d'économiser beaucoup d'argent et rend de ce fait la dépense globalement plus supportable.*
- ✓ *Bien que le budget soit déficitaire, ce n'est pas sur ce projet qu'il faut limiter les investissements. C'est un élément indispensable au bon fonctionnement de ce service et pour la sécurité sanitaire des habitants du Val-de-Travers.*
- ✓ *D'autre part, il s'agit d'un tournus, le service d'ambulances compte 3 véhicules qui ont chacun une durée d'utilisation d'une dizaine d'années, il est donc normal qu'il y ait un renouvellement régulier. Cela représente un remplacement tous les 3 à 4 ans.*

Je terminerai en disant qu'un bon outil de travail a aussi pour effet de motiver le personnel et peut faire la différence lors d'engagement de nouveaux employés, c'est donc à la grande majorité que le groupe PLR vous demande de soutenir cette demande de crédit. »

Mme Cécile Mermet Meyer (PS) prend également la parole : « *Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport relatif au crédit de fr. 270'000.- pour l'acquisition d'une ambulance et remercie le dicastère pour les explications dans ce rapport qui apportent toute la lumière sur le fonctionnement du Service des ambulances du Val-de-Travers.*

De prime abord, une telle somme nous a clairement surpris, ce d'autant plus que le rapport signale qu'une partie du matériel de l'ambulance Valtra 302 sera transférée dans le nouveau véhicule. À ce titre, quelques détails supplémentaires auraient été les bienvenus, notamment sur les critères de sélection du véhicule. Les normes sont visiblement très exigeantes et ont poussé à une inflation des prix qui rentre, bien malheureusement, dans la logique de l'augmentation globale des coûts de la santé, que nous ne pouvons que déplorer.

Cependant, il est évident qu'une ambulance n'est pas seulement un véhicule mais bien un lieu de soins et de soins généralement vitaux. Ce sont des vies qui sont quotidiennement sauvées par le Service des ambulances du Val-de-Travers, et les ambulanciers ne sauraient travailler sans un équipement adéquat ; l'équipe du Val-de-Travers assure d'ailleurs un service d'une qualité excellente et peut faire la fierté de notre région, ce dont nous nous réjouissons. Nous profitons d'ailleurs ici d'en remercier les nombreux acteurs.

Relevons encore que le système de financement actuel des interventions permet aux patients de ne plus avoir à supporter les coûts des kilomètres parcourus en ambulance et de la durée de l'intervention puisque l'intervention est facturée au forfait. Quand on sait que la population doit déjà, comme fixé par la LAMal, assumer la moitié du coût de l'intervention, il est heureux de savoir que

les habitants des régions les plus éloignées des centres de soins aigus n'aient pas en plus à payer des montants injustement excessifs pour avoir droit à des soins de qualité égale.

Le groupe socialiste acceptera donc la demande de crédit à l'unanimité et espère toutefois que le Conseil communal sera vigilant à maîtriser les coûts lors du remplacement du prochain véhicule. »

M. Frédéric Schlosser (UDC) s'exprime à son tour : « *Le groupe UDC comprend la nécessité de maintenir un service d'urgence qualitatif et opérationnel dans notre Vallon.*

C'est pourquoi il acceptera le crédit de fr. 270'000.- demandé. »

M. Sergio Santiago (Les Verts) prend également à la parole : « *Il n'y a pas eu de longue discussion chez les Verts, ce sera « oui » pour le nouveau véhicule qui fait « pimpon-pimpon » et qui permettra de maintenir la sécurité sanitaire.*

Toutefois, on a juste une question subsidiaire :

Est-ce que ce véhicule sera équipé des appareils dernier cri pour la réanimation et le maintien des fonctions vitales, que ce soit sur le plan respiratoire, cardio-vasculaire et cérébral, en particulier concernant la prise en charge... du budget communal ? »

M. Simon-Vermot (cc) remercie tous les groupes pour l'entrée en matière positive quant à cette demande de crédit. Il rassure Les Verts, le matériel sera bien de dernier cri. Il n'est pas sûr qu'il puisse réanimer une commune avec des chiffres rouges mais toujours est-il que ce matériel de dernier cri, de même que le Service d'ambulances sont aux normes IAS. Le personnel est et sera toujours bien formé et la commune continuera d'agir dans cette direction, avec un matériel au top et des nouveaux locaux refaits il y a quelques années, qui nous permettent d'attirer les meilleurs éléments de Suisse romande.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente précise que cette demande de crédit est soumise à la majorité qualifiée (2/3) et passe à l'examen de détail de l'arrêté et au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit de fr. 270'000.- pour le remplacement d'une ambulance**, tel que présenté par le Conseil communal.

6. BUDGET 2018

La présidente donne préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. Frédéric Mairy (cc) présente les éléments les plus marquants de cette année, sans revenir sur l'entier des détails.

Evidemment, ce n'est pas un grand plaisir pour le Conseil communal de présenter un budget autant déficitaire que celui-là, mais à la lecture du rapport et en comparant les budgets des autres collectivités publiques qui ont été annoncés au cours des derniers jours ou dernières semaines, il est clair que la situation dans le canton de Neuchâtel est globalement difficile, à l'exception de quelques communes qui parviennent à tirer leur épingle du jeu, avant tout en raison de la capacité contributive de leurs concitoyens plus élevée que Val-de-Travers ou parfois en raison de quelques événements particuliers telle que la présence d'un contributeur très fortuné ou d'une entreprise ou d'une autre. La période est difficile pour les communes et Val-de-Travers n'y échappe malheureusement pas.

Pour rappeler les chiffres principaux, le budget 2018 présente un total de charges de 70 millions de francs, avec un déficit initial de 4.4 millions, que le Conseil communal a souhaité ramener à

3.3 millions en prévoyant le prélèvement de 1.1 million à la réserve de politique conjoncturelle, qui est le montant maximal qui peut être prélevé selon le budget de l'exercice à venir.

La limite de déficit est pleinement respectée, puisque pour l'année 2018, c'était une limite fixée à 6.6% du capital propre, ce qui donne un montant qui dépasse les 9 millions de francs. Il va donc de soi que le déficit de 3.3 millions est largement dans la cible. Du côté des investissements, le plafond dépasse les 2 millions de francs.

Par rapport à celui de l'année passée, l'état de ce budget est globalement stable et les évolutions peu nombreuses. Pour citer les principales : du côté du personnel, les charges sont globalement maîtrisées, avec une petite évolution de 0.5%, pour fr. 150'000.- environ qui s'explique principalement par la gestion en direct du remplacement des enseignants, soit la suppression de la caisse de remplacement qui avait court jusqu'à présent.

L'autre élément également qui explique la hausse des charges de personnel est l'intégration d'un forestier-bûcheron supplémentaire au sein de l'équipe forestière communale. Une grande part de ce salaire supplémentaire est couverte par des revenus supplémentaires et aussi en provenance du canton.

Du côté des charges de biens, services et marchandises, le 2^{ème} poste de charges important sur lequel la commune a directement la main, c'est aussi une relative stabilité avec une augmentation de 0.8%, principalement due à l'extension du chauffage à distance de Couvet, mais qui a également entraîné des revenus en hausse.

En revanche, une forte augmentation du côté des amortissements, qui était prévisible compte tenu des importants travaux engagés en 2017, avec principalement la traversée de Travers, des premiers travaux de réaménagement aussi du côté de l'Areuse et également la réhabilitation des STEP. Tout cela pour une augmentation de fr. 380'000.- par rapport au budget 2017.

Augmentation également du côté de l'attribution aux fonds, avec la création d'une réserve pour l'énergie, un fonds communal de l'énergie, que la loi cantonale demande de créer. Le Conseil communal en reparlera l'année prochaine, lorsqu'il s'agira d'adopter le règlement qui permettra de prélever cette taxe, et surtout de voir ensuite quels peuvent être les usages dudit fonds, qui vise à favoriser les mesures énergétiques prises par les collectivités publiques.

Des augmentations aussi du côté des transports régionaux et des crèches, pour fr. 383'000.-. Du côté des crèches, la raison a déjà été évoquée, c'est la volonté de la commune de Val-de-Travers d'augmenter sa capacité d'accueil pour favoriser l'arrivée de familles supplémentaires.

Du côté des transports régionaux, c'est une évolution qui était déjà connue aussi, puisqu'elle avait été planifiée sur quelques années, en lien notamment avec la création du fonds pour les infrastructures ferroviaires sur le plan fédéral, mais aussi le doublement de la cadence sur la ligne du Val-de-Travers entre autres améliorations sur le réseau ferroviaire neuchâtelois.

Par contre, une charge en nette baisse, ce qui est toujours réjouissant, c'est le service de la dette, qui diminue de près de fr. 200'000.-. La commune a une dette aujourd'hui qui pèse pour moins d'un million de francs, ce qui évidemment est dû aux taux d'intérêt particulièrement bas.

Du côté des revenus, quelques évolutions aussi à relever : les impôts, dont on espère connaître une légère augmentation l'année prochaine, surtout du côté de l'impôt sur les frontaliers et l'impôt des entreprises. Plusieurs signaux sont positifs quant à la reprise de l'activité des entreprises chez nous comme dans le reste du canton, puisqu'il y a une clé de répartition qui fait profiter la commune de Val-de-Travers de la bonne santé économique d'entreprises implantées ailleurs qu'au Val-de-Travers. En revanche, l'Exécutif craint que l'impôt sur les personnes physiques continue de décroître quelque peu l'année prochaine et il espère qu'avec la reprise économique, les effets se déploieront dès 2019, pour une reprise à la hausse.

Une autre augmentation à relever du côté des revenus, c'est l'extension du chauffage à distance, qui permet à la fois d'avoir des taxes supplémentaires mais aussi des ventes de bois supplémentaires puisqu'un des intérêts du CAD est de valoriser l'énergie de notre commune.

Pour les principales évolutions entre 2017 et 2018, la commune connaît donc une relative stabilité, presque un copier-coller entre les deux budgets.

Le plafond des investissements se montera à 2 millions de francs, cette barre était celle qui correspond aux investissements votés en 2011, 2012 et 2013. Cela peut paraître peu en regard de certains gros projets qui pourraient être présentés l'année prochaine, par contre, d'une perspective historique, ce montant est tout à fait correct. En 2014, la commune était à 1.7 million seulement et en 2015 et 2016 les investissements soumis aux mécanismes de maîtrise des finances étaient inférieurs à fr. 500'000.-. Ce montant de 2 millions permet néanmoins de travailler, mais il faut s'attendre à devoir le dépasser, à solliciter donc à nouveau, en cours d'année, des dérogations, qui devront être votées à la majorité qualifiée, puisque dans le budget des investissements il y a plusieurs gros projets que le Conseil communal espère pouvoir faire aboutir en 2018. Il a reconduit la même méthode de priorisation des investissements qu'au printemps dernier, en tenant compte de 4 critères : sécurité, intérêt général, opportunité et adéquation au programme de législature. Ce qui permet d'avoir, cette année, une vision plus précise que les années précédentes sur les investissements que l'Exécutif projette de présenter au Conseil général en 2018.

Pour l'Exécutif, l'essentiel de ce budget est de rappeler qu'il estime que la situation reste globalement saine. 2018 risque d'être le 3^{ème} exercice d'affilée déficitaire. De 2009 à 2015, la commune avait toujours connu uniquement les chiffres noirs. Non pas lors de l'établissement des budgets, puisqu'ils étaient chaque fois déficitaires, parfois très légèrement, mais la clôture des comptes avait toujours été bénéficiaire jusqu'en 2015. 2016 a été bouclé avec un déficit qui dépassait 2 millions de francs et pour 2017, l'Exécutif s'attend malheureusement à ce que les prévisions s'avèrent conformes.

De l'avis du Conseil communal, il n'y a pas d'urgence à prendre de fortes mesures d'économie. Il estime que la ligne rigoureuse suivie depuis la fusion est la bonne. La commune a une structure d'administration relativement modeste par rapport à d'autres collectivités publiques. Les efforts du côté de services, biens et marchandises sont visibles, puisque depuis quelques années, un sérieux coup de frein a été tiré pour ces dépenses afin de les stabiliser autant que possible.

Aussi, lors des bonnes années, l'Exécutif a évité d'étendre la structure communale mais a plutôt profité de celles-ci pour voter des crédits d'investissement et des crédits de développement économique.

Le Conseil communal a également profité des bonnes années pour attribuer les bonis à la fortune. Cette dernière n'a cessé d'augmenter depuis 2009 et dépasse aujourd'hui les 30 millions de francs. Elle est même beaucoup plus conséquente que cela puisqu'avec la réserve de politique conjoncturelle, qui est dotée de plus de 15 millions de francs, c'est un montant de 45 millions qui permet aujourd'hui de faire face à ces trois exercices déficitaires.

L'Exécutif espère qu'à partir de 2019, la commune retrouve des exercices qui soient meilleurs que ceux-là. Le plan financier reste relativement prudent, puisqu'il prévoit des déficits. A souligner aussi que ce plan financier n'intègre pas de prélèvements à la politique conjoncturelle, il n'est donc pas amélioré de la même manière que le budget 2018 l'a été. Mais le Conseil communal estime qu'il s'est donné les moyens de faire face à quelques exercices difficiles sans devoir prendre de mesures d'économie à la hâte, qui auraient pour inévitable conséquence de diminuer les prestations et de diminuer l'attractivité de la commune. Or, le Conseil communal reste persuadé qu'un des enjeux est de permettre à Val-de-Travers de continuer de se développer, d'attirer de nouveaux habitants, d'augmenter la capacité contributive moyenne de nos habitants, puisque la principale source de revenus pour une commune dans le canton est celui des personnes physiques.

Le budget remis contient pour la première fois des pages numérotées et les indicateurs types imposés par la loi sur les finances de l'Etat et des communes.

Les indicateurs montrent que, globalement, la commune de Val-de-Travers se situe dans les catégories moyennes à parfois bonnes. Il y a quelques indicateurs qui, lors de l'établissement du budget, ne signifient pas grand-chose, typiquement l'indicateur du degré d'autofinancement, qui est particulièrement bas : pour le calculer, l'intégralité des investissements portés au budget des investissements 2018 a été prise en compte, en sachant très bien que certains ne seront pas réalisés. Il n'a pas non plus été déduit de ceux qui se réaliseront les parts de subventions reçues. C'est pour cela que ce deuxième indicateur est particulièrement bas.

Mais les autres indicateurs montrent qu'en général, la commune est dans les zones de moyenne acceptable, parfois bon. Ce ne sont pas des résultats mirobolants, mais une fois ramenés dans une

perspective cantonale, ils sont bons. La commune a reçu récemment de la part du Service des communes des indicateurs comparatifs avec les autres communes neuchâteloises. C'est un des intérêts du MCH2, de permettre à terme de disposer d'indicateurs qui soient construits de la même manière pour toutes les communes neuchâteloises, afin de comparer ce qui est comparable.

En comparant les résultats de la commune de Val-de-Travers avec celles des autres communes, sur la base des comptes 2016, par exemple en matière de taux d'endettement net, la moyenne des communes neuchâteloises est de 123%, Val-de-Travers est 1% en dessous. En matière de degré d'autofinancement, indicateur également important qui souligne la capacité à investir dans des nouveaux projets, la capacité moyenne des communes est de 69%, celle de Val-de-Travers est de 85%. Par exemple, en matière de part des charges d'intérêt, pour les communes il est de 2.5%, pour Val-de-Travers de 0.83%. Evidemment, la comparaison est faite avec d'autres collectivités neuchâteloises qui ne se portent pas particulièrement bien. Si la comparaison se faisait avec d'autres communes ailleurs en Suisse, les indicateurs ne seraient pas si bons, mais il faut se comparer avec le comparable et avec des communes qui évoluent dans un contexte similaire à Val-de-Travers.

C'est également en tenant compte de ces éléments qu'on voit que la situation est globalement bonne, même si ce n'est de loin pas la meilleure que Val-de-Travers ait connue, mais c'est également pour cette raison que le Conseil communal propose au Législatif d'aller de l'avant encore sur 2018 avec un budget aux perspectives nettement moins bonnes que celles connues par le passé.

Pour conclure, quelques éléments prospectifs pour 2018 qui ne concernent pas directement Val-de-Travers : la reprise de l'activité économique, où plusieurs indicateurs montrent que du côté des entreprises vallonnières notamment, l'activité reprend. L'embauche est repartie à la hausse, les commandes repartent aussi, donc l'Exécutif s'attend véritablement à connaître les effets positifs dès l'année prochaine. Et puis l'entreprise Celgene va terminer l'année prochaine sa phase d'installation, sa phase d'homologation de son site, puisqu'en matière d'industrie pharmaceutique, le site doit être validé par tous les pays dans lesquels elle exporte. Dès 2019, Celgene pourra déployer pleinement ses activités avec des effets positifs pour Val-de-Travers.

Dernier élément, l'inconnue qui subsistait du côté du canton, à savoir quelle serait la décision prise par le Grand Conseil en matière de report de charges vers les communes ou de transfert de points d'impôts des communes vers l'Etat. Une proposition du Conseil d'Etat visait à transférer deux points d'impôts des communes vers l'Etat en 2018 et deux points supplémentaires en 2019. Le Grand Conseil a suivi la proposition de la Commission financière qui est nettement plus mesurée, qui serait un point d'impôt transféré des communes vers l'Etat avec une compensation de la part de l'Etat pour les communes qui bénéficient de la péréquation des ressources, ce qui est le cas de Val-de-Travers.

La solution retenue par le Grand Conseil a un impact quasiment neutre pour notre commune, il n'y a pas d'impact sur le budget dans la mesure où la proposition du Conseil d'Etat n'avait pas été intégrée. Au final, le choix était le bon puisque cette décision n'influe pas sur le budget tel que présenté ce soir.

M. Gilles Aeschmann (PLR) étant absent et chacun ayant reçu le rapport de la CGF, la présidente ouvre directement la discussion générale.

M. Quentin Di Meo (PLR) prend la parole en ces termes : « *En préambule, il y a lieu ici de remercier vivement le Conseil communal pour la qualité du rapport soumis à notre Autorité. L'élaboration d'un budget est un exercice difficile et fastidieux pour une collectivité publique d'autant plus dans un contexte économique tendu et incertain, nous y reviendrons plus tard.*

Nous n'avons pas pour habitude de paraphraser les rapports de notre Exécutif qui, pour la plupart, sont détaillés et très explicites. Malgré tout, nous souhaitons ici apporter nos commentaires et remarques face à cet outil de pilotage incontournable pour une collectivité publique.

Au Château, certains députés veulent absolument éviter une politique d'austérité dans notre canton, d'autres pensent que nous y sommes déjà. Les visions sont nombreuses et, vous le savez, poussent notre canton dans une impasse. Les majorités sont extrêmement difficiles à rassembler et bloquent les dossiers au niveau législatif. Comment sortir de cette spirale infernale sans toucher aux prestations offertes à la population ? Est-ce vraiment possible ? Si la situation communale nous permet pour le moment de maintenir nos infrastructures et nos services, il y a tout de même lieu, en regard de notre déficit, de se poser quelques questions sur l'avenir de nos finances.

C'est là qu'intervient notre première interrogation car nous constatons une dichotomie entre le discours du Conseil Communal et les chiffres qu'il présente dans sa planification quadriennale. A en croire notre Conseil communal, l'année 2018 sera difficile et, à la lumière des chiffres présentés dans ce budget, nous ne pouvons qu'acquiescer ce constat. Cependant, il est fait mention d'une embellie qui montre déjà ses effets et qui améliorera substantiellement les comptes des années 2019 et suivantes. Si les faits sont avérés, ils ne peuvent satisfaire pleinement le groupe libéral-radical qui s'inquiète sensiblement des conséquences pour notre commune. Ne prenons pas de décision dans la précipitation mais restons tout de même attentifs à notre environnement instable et difficilement maîtrisable.

Au niveau cantonal, les incertitudes sont nombreuses. Certaines réformes impactant notre commune se font attendre et provoqueront des rééquilibrages financiers à travers le canton. Le rapport d'assainissement des finances du Conseil d'Etat a suscité de vives discussions et aura finalement été accepté, du moins la version de la commission, avec le transfert d'un point d'impôt des communes au canton en 2018 déjà. A priori, aucun pour Val-de-Travers. Reste à savoir si un référendum sera lancé pour contrer cette mesure.

Même si notre déficit limite méchamment notre capacité à investir, le groupe PLR reste persuadé qu'il serait néfaste pour notre commune de bloquer les investissements. Si nous voulons rayonner, nous devons offrir à nos habitants une qualité de vie digne de notre région. Nous réitérons une fois de plus notre satisfaction face au tableau des investissements fournis par notre Conseil communal. Voilà un outil permettant de doter notre commune d'une vision claire et d'une priorisation efficace.

Il est impossible de parler du budget sans revenir sur le programme de législature proposé par notre Exécutif pour la période 2016-2020. Un programme axé sur le développement économique et démographique. Le PLR soutient le Conseil communal dans sa démarche et propose d'accentuer encore les actions permettant d'atteindre nos objectifs, notamment en termes de promotion des terrains et de l'économie résidentielle.

Nous nous réjouissons de voir qu'aucune augmentation de taxes ne viendra charger le portemonnaie de nos habitants ainsi que de nos entreprises. Au contraire, nous assistons à une diminution de la taxe des déchets pour les entreprises.

Au niveau des charges de biens et marchandises, nous constatons que beaucoup d'augmentations surviennent, çà et là, dans le budget. Certainement des augmentations nécessaires pour le bon fonctionnement de la commune cependant le PLR s'interroge. Ces charges sont-elles bien maîtrisées ? Pouvons-nous encore faire des efforts pour contenir ces augmentations ?

Pour terminer, nous souhaitons remercier tous les collaborateurs de la commune de Val-de-Travers pour l'établissement de ce budget et pour l'excellent fonctionnement de notre collectivité qui mérite d'être souligné.

Enfin, le groupe PLR acceptera à la très grande majorité le budget proposé par le Conseil communal pour l'exercice 2018. »

M. Gabriel Cimenti (PS) prend la parole à son tour : « Le budget 2018 qui nous est proposé se solde par un résultat négatif, relativement conséquent, puisque l'on parle d'un peu plus de 3.3 millions, ce qui équivaut à environ 5% du ménage communal. Or, ce chiffre, qui représente tout de même la moins bonne prévision de la commune depuis sa création, aurait pu, en réalité, être plus conséquent encore ! En effet, le déficit qui nous est présenté aurait été beaucoup plus important sans le recours aux réserves créées lors de bons exercices précédents et grâce aux effets induits par la revalorisation du patrimoine communal ! En clair, sans ces éléments, le rouge se serait

approché de la limite de déficit et la marge de manœuvre de nos autorités aurait été proche du néant.

En synthétisant le budget de la sorte, la situation pourrait sembler préoccupante. Or, dans les faits, ces seules considérations sont évidemment insuffisantes pour apprécier l'évolution financière de notre commune. En effet, comme le démontrent nos exercices précédents, le ménage communal a un fonctionnement stable et cohérent qu'il s'agit d'apprécier sur un laps de temps long. La situation actuelle nous fait comprendre que les indicateurs économiques s'améliorent et nous espérons qu'ils permettront de revenir au plus vite à une situation plus sereine. En conséquence, comme lors du premier MCH2 et à l'image du Conseil communal et de la CGF, le groupe socialiste considère également que les difficultés que nous traversons sont de nature conjoncturelle. Le budget ne nécessite donc pas de mesures d'économie, qui impliqueraient d'ailleurs une réflexion quant à des aspects fondamentaux des objectifs et de la volonté de notre commune. A ce propos, il est en effet indispensable de se rendre compte que les prestations qui nous sont offertes ne nécessitent qu'une structure légère par rapport au même type de prestations dans d'autres communes équivalentes. Il s'agira donc, au final, de poursuivre avec la logique actuelle : agir avec prudence et investir de manière ciblée, en profitant des opportunités que le contexte cantonal ou fédéral nous soumettrait.

Si, désormais, on peut dire que le fonctionnement du ménage communal peut être apprécié dans le temps, d'autres aléas ne le permettent pas. En effet, comme lors du traitement des précédents budgets, la menace de rapports de charge cantonaux nous a mis dans une situation fort délicate. Mais, bien heureusement, l'important transfert de points d'impôts de la commune au canton voulu par le Conseil d'Etat, n'a pas été soutenu par le Législatif cantonal. Ainsi, les transferts de 2 points d'impôts pour 2018 ainsi que d'autres 2 points pour 2019 ont été réadaptés à 1 point par le Grand Conseil, ce qui n'aura qu'un impact minime sur notre budget, comme l'a expliqué précédemment M. Mairy et comme l'a rappelé mon camarade du PLR.

Depuis plusieurs années maintenant, en agissant sans précipitation, notre autorité a très justement évité de trop baisser l'impôt lors de bons exercices dans l'attente d'avoir davantage de recul. La situation actuelle nous donne donc raison et nous permet d'éviter une imposition inadaptée et en recherche constante de stabilité.

De manière plus générale, si le passage au MCH2 s'attaquait à nos habitudes, on comprend désormais mieux son fonctionnement et son utilité, d'autant plus maintenant qu'il permet de procéder à des comparaisons. A ce titre, quelques considérations sont d'ailleurs à relever : nous aimerions tout d'abord saluer l'importante politique d'investissements dans des aspects aussi importants pour Val-de-Travers que l'accueil du pré et parascolaire, l'accueil des familles ou la revitalisation de certains sites. Dans le même ordre d'idée, nous désirons souligner l'investissement qui est fait au niveau de la formation puisque les 26 apprentis que la commune formera l'année prochaine représentent 12% de l'effectif communal. En d'autres mots, le nombre d'apprentis est proportionnellement 3 fois plus important que sur le plan cantonal et presque 2.5 fois supérieur que sur le plan fédéral !

En conclusion, le groupe socialiste remercie le Conseil communal ainsi que l'Administration pour la qualité de ce rapport, ainsi que pour l'attention qui est portée à ses lecteurs. En effet, il est important de relever la volonté d'amélioration constante de ce document afin d'en faciliter le traitement, comme la numérotation des pages ou la réflexion qui est faite sur les investissements.

Au final, le groupe socialiste soutiendra donc le budget 2018 tel qu'il est présenté ainsi que l'arrêté modifiant le taux de l'impôt foncier, qu'il s'agit simplement de réadapter. »

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) s'exprime également : « Le groupe UDC a pris connaissance avec attention du rapport du budget communal 2018 et en remercie ses auteurs.

Après étude minutieuse du budget, l'UDC reconnaît ce soir le travail qualitatif effectué et les efforts affichés du Conseil communal à réduire, autant que faire se peut, l'impact des divers hausses et reports de charges que fait peser le canton sur notre commune.

Si certains détails pourraient être encore optimisés à nos yeux, force est d'admettre que, malgré le déficit, les efforts sont visibles et que la gestion des deniers publics est, globalement, relativement satisfaisante en comparaison de ce que nous pouvons observer à l'échelle cantonale.

L'UDC aurait pu revenir vers vous avec plusieurs propositions, comme elle a eu coutume de le faire ces dernières années, par souci du détail mais ce soir, elle se contentera de saluer les efforts accomplis et se ralliera au Conseil communal, estimant nécessaire d'avoir une approche plus unie et solidaire des affaires de notre commune pour lutter contre les mauvais présages émanant du Château.

De droite comme de gauche, nos visions peuvent diverger mais notre objectif premier est commun, à savoir la pérennité et l'autonomie fonctionnelle de notre commune. Si notre parti jusqu'ici déplore certains mécanismes dissonants de notre commune, elle a conscience d'une plus grande dissonance encore, celle de notre canton, qui réduit petit à petit notre marge de manœuvre à toutes et à tous et finira, si l'on ne fait rien, par réduire l'échelon communal du pouvoir populaire à une fonction figurative héritée d'un temps jadis plus démocratique et prospère.

En gage de notre bonne foi et de notre compréhension de cet objectif commun à la faveur de notre commune et de notre belle région, le groupe UDC renoncera à amender le budget et acceptera ce dernier sans opposition. »

M. Thierry Ray (Les Verts) prend également la parole : *« Nous remercions le Conseil communal et les services administratifs pour ce rapport budgétaire complet et détaillé.*

Nous regrettons tout de même qu'il nous soit transmis si tard, recevoir un rapport de 248 pages le 22 novembre pour le Conseil général du 11 décembre est à notre sens un peu juste.

Lors des débats concernant les budgets précédents ou des demandes de crédits récents, nous avons proposé à plusieurs reprises des économies. Mais rarement écoutés, on continue à nous soumettre des budgets rouges vifs, prétextant une conjoncture difficile comme une fatalité.

Comme son grand frère, l'Etat de Neuchâtel, notre chère commune dépense trop !

Aussi, au sujet des futurs investissements, nous pouvons d'ores et déjà vous dire ce soir que nous ne sommes pas disposés à accepter un éventuel crédit-cadre de 6 millions pour l'entretien des routes.

Mesdames et Messieurs, les Verts s'abstiendront lors du vote de ce budget 2018 ! »

M. Philippe Vaucher (POP) s'exprime à son tour : *« Le groupe POP tient tout d'abord à remercier le personnel communal et le Conseil communal pour le travail accompli en 2017, particulièrement pour son engagement très actif dans la formation des jeunes via l'engagement d'apprentis. Nous souhaitons une belle réussite à ces jeunes filles et jeunes gens et remercions leurs formatrices et formateurs pour leur travail.*

Alors que le budget de notre commune se retrouve dans les chiffres rouges, nous n'insisterons pas à nouveau sur l'inconscience et le manque de vision politique de ceux qui, par dogmatisme, sont responsable de la baisse du coefficient fiscal d'un point ou, car cela nous touche aussi, ont exigé une baisse de 8% du ménage cantonal. Réclamer des baisses d'impôt et des économies sans formuler la moindre proposition concrète, c'est vraiment facile !

Nous n'insisterons pas non plus sur la nécessité de dépasser le capitalisme, tant cette doctrine, si elle permet à coup sûr de gagner beaucoup d'argent à certains, ne permet en aucun cas de construire une société stable et durable.

Nous tenons particulièrement à relever notre inquiétude de voir les coûts d'aide sociale prendre à nouveau l'ascenseur et qu'une part importante des bénéficiaires soit composée de personnes travaillant pour un salaire si faible qu'il ne leur permet pas de tourner sans avoir recours à une aide extérieure. Si l'on ajoute à ces personnes toutes celles qui reçoivent une aide pour le paiement de leur assurance-maladie et les agriculteurs qui voient leur revenu rétrécir comme peau de chagrin et qui ne pourraient maintenir leur exploitation à flot sans les paiements directs, il y a de quoi s'inquiéter. Cette situation de revenus et de salaires trop bas dans un pays riche n'est pas acceptable. Nous espérons que l'introduction du salaire minimal, voté par le peuple neuchâtelois mais trop longtemps différée par un recours au Tribunal fédéral, corrigera quelque peu cette aberration.

Enfin, un autre sujet d'inquiétude est les propositions du Conseil d'Etat de reporter une partie des charges de l'Etat sur les communes et de tailler dans les prestations cantonales. D'une manière ou d'une autre, la grande majorité de notre population en fera les frais. C'est notamment le cas de la proposition d'augmenter le nombre d'élèves par classe aux cycles un et deux. Cette nouvelle attaque contre l'école a fait l'effet d'une bombe parmi le corps enseignant et les associations de parents qui s'inquiètent en particulier du sort réservé aux élèves en difficultés. De plus, une telle mesure rendrait plus difficile encore le maintien ou la réouverture des écoles des plus petits de nos villages, allant par là même à l'encontre de la volonté affichée du Conseil communal. Si cette mesure devait être acceptée et entrer en force en août prochain, le Conseil communal peut-il nous renseigner sur la manière de la mettre en œuvre et ses effets sur l'organisation des classes ? Quelle serait l'implication d'une telle mesure sur les comptes communaux si la commune ne se pliait pas à cette décision ?

Pour en revenir au budget 2018, établi dans une conjoncture morose avec une timide reprise qu'il ne faut apparemment pas attendre avant le deuxième trimestre de 2018, il va de soi qu'il ne nous enchante pas. Le mécanisme de maîtrise de finances risque de rendre l'année 2018 plus difficile encore que 2017. Ce mécanisme prêterait en effet l'entretien de notre patrimoine et les investissements nécessaires. Nous espérons que l'ensemble du Conseil général saura faire preuve de bon sens, de pragmatisme et de rigueur lors du vote des futurs crédits d'investissements pour que notre commune puisse, malgré les difficultés financières, aller de l'avant et se développer.

A vu de cette situation difficile et par esprit de consensus, le POP a choisi de ne pas amender le budget et de l'accepter, sous réserve d'éventuels amendements qui le péjoreraient ou qui s'attaqueraient aux prestations sociales ou aux salaires.

Nous profitons d'avoir la parole pour traiter dans la foulée le point 7 de l'ordre du jour, directement lié au budget, soit l'arrêté relatif à la modification du taux de l'impôt foncier. Au vu de la situation financière de notre commune, refuser cette minime augmentation d'impôt serait absurde et donnerait aussi un signal très défavorable aux communes contributrices de la péréquation. Nous tenons à rappeler qu'un propriétaire privé possédant un immeuble voit le rendement de cet immeuble imposé comme un revenu (ce qui est normal car c'est effectivement un revenu), alors que les fondations se trouveront toujours très favorisées avec un taux de 1.6 pour 1000.

M. Di Meo (PLR) répond au groupe POP ainsi : *« Nous avons bien pris note de la remarque du groupe POP et nous le remercions de nous permettre, une fois encore, d'apporter un éclairage sur notre position.*

Une diminution d'impôt, oui, mais dans un cadre raisonnable et maîtrisé. Il faut voir cela comme un élément faisant partie d'un tout. Un tissu social agréable, des associations locales ouvertes et actives, des activités touristiques séduisantes, des biens immobiliers de qualité, des activités commerciales bien nourries, des espaces publics sécurisés, un système de santé, etc, etc. Voilà ce que le PLR veut pour la commune. Ce que souhaite aussi le PLR c'est une pression fiscale en baisse car s'il n'est pas l'élément déterminant pour un habitant, il est quand bien même important.

Dès lors, nous maintenons notre position face à cette problématique de l'imposition. Avec l'état actuel des finances de notre canton et de notre commune, il est clair qu'une nouvelle baisse ne serait pas raisonnable. Surtout en regard d'autres communes du canton qui pensent davantage à une augmentation du coefficient fiscal qu'à une baisse. »

M. Vaucher (POP) remercie le rapporteur du groupe PLR pour ces précisions. Néanmoins, il ne voit pas tellement le rapport entre des sociétés qui fonctionnent bien, un habitat agréable et le fait de diminuer d'un point l'impôt.

Ce sont des choses complètement différentes et si l'on veut justement avoir une commune qui fonctionne bien, il faut avoir une fiscalité en adéquation.

M. Mairy (cc) remercie la grande majorité des groupes pour leur accueil favorable à ce budget. Le Conseil communal se réjouit également de la belle concordance qui règne au sujet de celui-ci et

l'absence d'amendement annoncé. Ceci est aussi une des forces de notre commune, de pouvoir avancer de manière relativement soudée ; c'est vrai que l'on ne la trouve pas partout ailleurs et c'est une belle chose que de le souligner.

Pour reprendre quelques-uns des éléments principaux qui ont été cités, parfois par plusieurs groupes. Il a été fait part d'inquiétudes face à l'avenir, notamment quant au programme d'assainissement du canton. Cette inquiétude est réelle, même si la décision récente du Grand Conseil veut limiter l'impact de la participation des communes à ce programme d'assainissement. Cette limitation porte sur 2018, le travail reste à faire, les décrets votés par le Grand Conseil demandent au Conseil d'Etat et aux communes de reprendre le travail et du côté du Conseil d'Etat en tout cas, il y a toujours cette volonté de voir les communes porter une part de l'enjeu de réduire les dépenses du canton, c'est-à-dire de l'ensemble des collectivités publiques.

Certaines des mesures prises par le Conseil d'Etat, ou en tout cas annoncées par celui-ci, pourront produire des effets auprès des communes. Il a été fait mention des mesures en termes d'éducation et de la possibilité d'un référendum quant à la décision du Grand Conseil de transférer un point d'impôt des communes vers l'Etat. Du côté de l'ACN, une Assemblée générale extraordinaire a été fixée fin janvier pour se déterminer sur l'opportunité ou non de lancer un référendum, puisque même si pour Val-de-Travers l'impact est limité, pour d'autres communes il reste important. Et puis il y a le principe même de transfert de point d'impôt des communes vers l'Etat qui en lui-même peut rester discutable, donc la décision de lancer un référendum par l'ACN attendra un mois, tout en sachant que d'autres communes ou groupement pourront en lancer un avant janvier.

Il a été souligné la diminution de la taxe de déchets des entreprises. Le Conseil communal est aussi très heureux de voir que cette taxe a pu être diminuée dans le temps. Du côté des déchets ménagers, les efforts entrepris commencent de porter leurs fruits, avec un assainissement de la réserve liée aux déchets.

Pour anticiper le point 7 de l'ordre du jour, comme cela a été fait dans les interventions des groupes, le Conseil communal propose d'adapter l'impôt foncier qui est d'une ampleur relativement limitée. Une augmentation des revenus qui l'est aussi, fr. 10'000.- de plus pour les comptes communaux, mais comme cela a été dit, il est important de saisir les opportunités qui sont offertes par le canton, de revoir les revenus de Val-de-Travers à la hausse, pour ne pas ensuite laisser entendre que la commune peut se passer de tels revenus dans les discussions qui sont à venir en matière de réforme de la péréquation des charges notamment.

Il a été signalé la prudence qui doit rester celle du Conseil communal et du Conseil général. L'Exécutif y est bien évidemment attaché. Il le sera aussi avec les investissements qui seront proposés au Législatif.

D'ores et déjà, une opposition a été soulignée au crédit-cadre sur l'entretien des routes. Le chef du dicastère des infrastructures y répondra ou non mais ce soir, le vote porte sur le budget, qui contient une liste d'investissements, il ne s'agit pas de se prononcer sur les investissements en eux-mêmes, d'autant plus qu'ils n'ont pas été présentés.

Par rapport à la question du MCH2, effectivement, après quelques exercices, le Conseil communal est content d'entendre que le Législatif commence à mieux saisir les principes de ce plan comptable. Le Service des finances reste volontiers à disposition des Conseillers généraux pour des explications techniques sur le MCH2, les membres de l'Assemblée ne doivent donc pas hésiter à le solliciter, indépendamment des séances du Conseil général, c'est très volontiers qu'il renseigne sur ce plan comptable.

Autre élément relevé, celui des efforts entrepris par la commune en matière d'apprentissage. C'est effectivement un effort important, surtout si l'on compare la moyenne de la commune à celle du canton ou à la moyenne fédérale. C'est également un effort important de la part des collaborateurs mais ce choix a été celui de la commune de Val-de-Travers dès ses débuts et l'Exécutif est heureux de pouvoir continuer dans cette voie et de voir qu'il y a aussi un soutien de la part du Conseil général à continuer à ce que la commune s'investisse dans la formation, d'autant plus que l'on veille à offrir des places d'apprentissage aux jeunes qui ont des parcours scolaires plus difficiles que d'autres, ce qui permet aussi de leur proposer des formations dans les métiers qui les intéressent sans les contraindre à les orienter vers d'autres formations faute d'avoir trouvé des places d'apprentissage dans ces domaines.

Quelques mots encore sur l'aide sociale, qui reste une préoccupation des collectivités publiques neuchâteloises, puisque la facture sociale comporte une dizaine de composantes dont les deux principales sont l'aide sociale et les subsides d'assurance-maladie. Cette facture ne cesse d'augmenter avec le temps, qui a vu sa progression freinée, non pas parce que le nombre de bénéficiaires a diminué mais simplement car des mesures d'économies ont été prises. Des normes plus sévères que précédemment sont appliquées, mais cette progression reste inquiétante et l'Exécutif espère que les efforts déployés par le canton en matière de stratégie d'intégration professionnelle portent leurs fruits pour éviter que trop de personnes basculent à l'aide sociale.

Pour conclure, il a été relevé la question de la fiscalité. Dans un contexte comme celui de Val-de-Travers aujourd'hui, continuer de réfléchir à une diminution du coefficient fiscal reste difficile. Cela reste un objectif du Conseil communal, un point a déjà été baissé, mais comme cela a été souligné, la tendance est plutôt à revoir les coefficients fiscaux à la hausse. Val-de-Ruz, par exemple, qui se situe à 10 points en dessous de Val-de-Travers, va proposer au Conseil général d'augmenter son coefficient de 5 points.

En voyant cette tendance, pour la commune, de réussir à maintenir le coefficient de Val-de-Travers est aussi déjà un beau défi à relever et le Conseil communal est content de pouvoir s'y tenir.

M. Christophe Calame (cc) revient sur l'intervention du POP, qui s'interroge sur la mise en œuvre de la mesure annoncée par le Conseil d'Etat, à savoir de mettre un élève de plus par classe à partir de la rentrée 2019.

Ce n'est pas simplement d'un élève de plus par classe dont il s'agit, mais d'une situation globale sur l'organisation des classes dans le cercle du Val-de-Travers et dans les autres cercles du canton.

Aujourd'hui, la moyenne d'élèves par classe dans tout le canton de Neuchâtel est inférieure à 18 dans le cycle 1 (17.8). Il y a donc là une certaine marge de manœuvre. Au Val-de-Travers, cette moyenne est à 18.53

Le Conseil d'Etat n'est pas forcément strict dans le sens de passer bêtement de 18 à 19 élèves. Cet élément est négociable.

Au niveau de la Conférence des directeurs communaux de l'instruction publique, une discussion commence pour essayer de proposer des alternatives au Conseil d'Etat. Ce n'est pas véritablement l'augmentation d'un élève par classe qui est l'élément strict vers lequel le Conseil d'Etat propose d'aller, mais plutôt une mesure d'économie à trouver.

Un élève par classe représente 35 classes à l'échelle du canton, c'est une économie substantielle mais elle ne viendra pas seule puisqu'elle viendra avec d'autres mesures, la première étant le maximum d'élèves par classe, qui n'existe pas aujourd'hui. On parlera alors d'un maximum de 24 élèves.

Aujourd'hui à Val-de-Travers, il y a une classe en cycle 1 à 25 élèves, mais il y a aussi des classes avec 12 élèves. L'objectif est une optimisation de ce nombre d'élèves par classe et pas forcément une augmentation de la moyenne de nos élèves par classe. On peut l'augmenter un petit peu et viser 18.5, peu d'éléments seraient à mettre place. En cycle 2, on devrait passer de 19 à 20. Le canton en général est à 18.1. Là encore, il y a un sérieux potentiel d'amélioration dans l'ensemble des cercles alors que chez nous, la moyenne d'aujourd'hui est de 18.3. Un certain potentiel d'optimisation existe donc bel et bien.

Une autre mesure également prévue par le Conseil d'Etat est le nombre maximum d'élèves dans les classes BEP, besoin éducatif particulier. C'est véritablement le nombre d'élèves BEP dans les classes qui pose le plus de problèmes aux enseignants. Ce n'est pas forcément le nombre absolu, mais c'est typiquement ce nombre d'élèves pour lesquels on doit accorder une attention particulière qui crée des cas de burnout et des situations compliquées dans les classes.

Il y a donc plusieurs angles de réflexion pour faire des propositions au Conseil d'Etat de façon à ne pas strictement vouloir appliquer « + 1 » dans chacune des classes. Par une réorganisation de nos classes, on pourrait éviter d'avoir cinq classes à 23 ou 24 élèves, qui sont des classes qui ne posent de problèmes à personne puisque la moyenne est correcte, mais qui sont véritablement des classes dans lesquelles on a des difficultés puisqu'il peut y avoir 18 élèves de degré 3 et 7 élèves de degré

4. Avec une meilleure organisation des classes, on devrait pouvoir s'en sortir sans forcément augmenter le nombre moyen.

A la question sur l'impact de cette mesure, si la commune devait décider de ne pas la suivre : à notre échelle, un élève par classe calculé brutalement, cela veut dire 2 classes qui devraient fermer, ce qui pourrait engendrer environ fr. 300'000.- d'économie sur les comptes communaux, sachant que, s'il y a des mesures qui viennent en parallèle, on va peut-être pouvoir lâcher un petit peu ou sortir plus ces fameux élèves BEP de nos classes. Il y aura peut-être des mesures parallèles à mettre en place comme des classes passer'ailles supplémentaires, plus de soutien pédagogique. Ce n'est donc pas forcément que fr. 300'000.- que la commune devrait injecter si l'on décide de ne pas suivre ces mesures, puisqu'il faut aussi savoir que les enseignants qui resteront dans ces classes ne seront plus subventionnés par le canton, il faudra donc considérer la part subventionnée en principe par l'Etat.

Il est donc difficile maintenant de dire ce qu'il adviendrait d'un éventuel refus de cette mesure, mais avant d'arriver jusque-là, il y a un certain nombre d'options à proposer au Conseil d'Etat pour éviter des dégâts notables dans nos classes.

A ce jour et pour information, 3'440 pétitionnaires ont signé la pétition lancée par les syndicats.

M. Yves Fatton (cc) a pris bonne note de la position des Verts quant à un éventuel crédit-cadre de 6 millions pour la rénovation des routes communales.

Le Conseil communal devait, et c'est son devoir, pouvoir anticiper l'avenir, comme le Législatif demande d'avoir des indicateurs suffisamment clairs et fiables pour savoir où on va.

Dès lors, c'est une étude complète qui a été réalisée entre 2015 et 2016, pour connaître ce qu'il faudra investir dans le réseau routier pour au moins pouvoir le maintenir sur une période de 10 ans. Les chiffres sont là et c'est environ 1 million par année qu'il faudrait pouvoir investir afin que dans 10 ans le réseau routier soit similaire à l'état actuel.

Maintenant, l'importance est de savoir ce qu'il va se passer au niveau cantonal. Une nouvelle loi sur les voies et routes publiques sera en consultation au début de l'année 2018. Cette loi dépend énormément d'investissements et de financement au niveau communal et aussi des rentrées financières de la part de l'Etat.

Les services de l'Etat désirent remettre une grande partie du réseau routier cantonal, des traversées de villages telles que Fleurier, St-Sulpice, des liaisons inter-villages entre Môtiers et Fleurier ou Môtiers-Boveresse ou encore Môtiers-Couvet. Tous ces tronçons pourraient revenir dans notre patrimoine communal.

Pour l'Exécutif, il était important de pouvoir identifier les coûts pour notre réseau routier actuel et voir ensuite de quel côté, ou comment, il faudrait s'organiser à l'avenir si la commune doit gérer ce réseau, avec bien entendu des subventionnements qui pourraient venir de la part de l'Etat.

Cette proposition va arriver au début de l'année 2018 avec les chiffres déjà compilés dans cette étude, les rentrées éventuelles financières que l'Etat va nous octroyer, la reprise du réseau de l'Etat, il sera possible de faire une analyse encore plus complète et savoir si ce sont 6 millions de francs qu'il faudra sur 6 ans pour pouvoir pérenniser notre réseau, ou plus, ou moins. C'est ensuite le Conseil général qui décidera de l'avenir du réseau routier de Val-de-Travers.

Pour l'instant c'est une proposition d'investissement. Elle devra encore être peaufinée et, très certainement, un rapport final sera présenté au Législatif avant le mois de juin.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente indique que l'examen de détail du budget se fera conformément à la notice indicative du 29 novembre, soit selon la classification fonctionnelle (résumé), soit la 2^{ème} page suivant l'arrêté (page 28). Elle en donnera lecture ligne par ligne (01 Législatif et Exécutif 02 Services généraux, 11 Sécurité publique, etc.), ce qui permettra à l'Assemblée de poser ses questions sur l'entier du budget, en se référant à la classification fonctionnelle (2^{ème} série de pages vertes).

La présidente traitera ensuite du plan financier (pages 29 à 31) et du budget des investissements (pages 32 à 34), sans passer ceux-ci en revue.

Elle ouvre la discussion générale.

Charge de personnel (pas de poste particulier dans la classification fonctionnelle, mais plutôt une question d'ordre général – Groupe Les Verts ⇨ « *Quelles sont les incidences de la nouvelle grille salariale, à moyen terme pour les finances communales ?* »

Remarque : au budget 2018, les charges de personnel augmentent de 2.6% par rapport aux comptes 2016, ce qui peut paraître relativement modéré et maîtrisé (p. 15). Mais qu'en sera-t-il à moyen terme avec la nouvelle grille, quels effets durables (en considérant une stabilité du nombre d'employés communaux ?) »

M. Simon-Vermot (cc) répond en ces termes : « *Avec la grille salariale en vigueur jusqu'à la fin de l'année, la valeur d'un échelon pour l'ensemble du personnel communal (sans les enseignants et le Conseil communal) représente entre fr. 100'000.- et fr. 112'000.-.*

Ceteris paribus, le passage à la nouvelle grille salariale conduit à une augmentation de la valeur de l'échelon sur le moyen terme (~fr. 125'000.- en moyenne de 2018 à 2024) ; toutefois, cette valeur diminue et se stabilise par la suite (fr. 109'000.- dès 2025) grâce à la réduction du nombre d'échelons (25 au lieu de 38), qui bloque la progression de certains collaborateurs.

La forte augmentation prévue en 2019 (+1.36% par rapport à 2018, soit fr. 158'934.-) est expliquée par la nomination de plusieurs collaborateurs et par le rattrapage des échelons pour le personnel particulièrement sous-évalué.

Nous pouvons donc en conclure que le passage à la nouvelle grille est relativement onéreux dans un premier temps mais devrait permettre de stabiliser les coûts à long terme. »

01 Législatif et Exécutif

Charges fr. 1'037'470.-

02 Services généraux

Charges fr. 3'362'070.-

11 Sécurité publique

Charges fr. 265'960.-

14 Questions juridiques

Charges fr. 97'700.-

15 Service du feu

Charges fr. 1'024'910.-

16 Défense

Charges fr. 289'450.-

21 Scolarité obligatoire

Charges fr. 12'639'480.-

21 2111 30200.00 – 21 2120 30200.00 – 21 2130 30200.00 – Salaires des enseignants – Groupe PLR ⇨ « Aujourd'hui, la commune de Val-de-Travers ne dispose pas d'assurance pour perte de gain dans le cadre des charges du personnel enseignant. Le Conseil communal ne pourrait-il pas envisager une assurance permettant d'anticiper le risque ? »

M. Calame (cc) répond en ces termes : « Le retrait de la caisse de remplacement par le canton a en effet engendré quelques changements au niveau du budget communal. D'une part, une augmentation de fr. 340'000.-, tous cycles confondus sur les traitements des remplaçants subventionnés, c'est ici que se trouve le changement principal, il s'agit du compte 30200.02. Mais il faut noter aussi qu'en assumant le paiement des salaires des remplaçants, la commune réalise l'économie du paiement de la part employeur des cotisations qu'elle payait à la caisse de remplacement, il s'agit d'une diminution de charges de fr. 135'000.-, tous cycles confondus. La commune se met aussi à encaisser la partie des absences qui reste couverte par des assurances pertes de gains, les accidents et les congés maternités, qui atténuent les charges de fr. 94'000.-, tous cycles confondus également au compte 30209.00. Important aussi de noter que ces remplacements payés désormais par la commune restent, pour la plupart d'entre eux, subventionnés à 45% par l'Etat, après déduction des remboursements reçus, ce qui explique partiellement l'augmentation des recettes au compte 46310.00.

Globalement, il est difficile de prédire le résultat net de ce changement de système, il faudra véritablement attendre les comptes 2017 pour un résultat partiel, et ceux de 2018 pour un premier exercice complet sous ce nouveau système.

Pour en revenir à la question du groupe PLR, il est légitime de considérer une éventuelle extension de notre assurance perte de gains pour qu'elle couvre le personnel enseignant de la même façon qu'elle couvre le personnel communal. Il est toutefois important de constater que sur l'ensemble du cercle scolaire, c'est 101'400 périodes d'enseignement qui ont été dispensées et que le nombre de périodes remplacées est de 6'200, ce qui correspond tout de même à un taux de 6.11%, si on soustrait les 1800 périodes compensées par nos assurances, reste 4.34% des périodes remplacées dont le financement n'est pas couvert par une assurance.

Il est important de noter aussi que selon l'OFS, en 2014, le taux d'absentéisme était de 2.6% chez les hommes et de 3.2% chez les femmes.

En estimant de façon sommaire les différents types d'absences que nous rencontrons à l'école chaque année, on trouve 4 à 5 cas d'absences longue durée. 3 à 4 congés maternité, 3 à 5 accidents, et sur les 150 enseignants qui travaillent dans le cercle, environ 5% des absences sont de plus de 60 jours, alors que 90% des absences sont de moins de 10 jours.

Considérant le taux de 6% d'absentéisme, il faut être très prudents en voulant intégrer le personnel enseignant dans le contrat d'assurance du personnel communal, sa sinistralité aurait très vraisemblablement un impact très négatif sur nos primes d'assurances. Le Conseil communal pourra toutefois considérer cette question qui pourra faire l'objet d'un rapport ou d'une information lors d'une prochaine séance du Conseil général. »

22 Ecoles spéciales

Charges fr. 328'000.-

23 Formation professionnelle initiale

Charges fr. 108'500.-

31 Héritage culturel

Charges fr. 168'500.-

32 Culture, autres

Charges fr. 288'710.-

34 Sports et loisirs

Charges fr. 3'185'720.-

34 3410 31990.00 – Autres charges d'exploitation – Groupe PLR ⇒ « Nous observons une augmentation de fr. 120'000.-. Comment se compose ce compte ? »

M. Mermet (cc) indique qu'il y a une augmentation de fr. 120'000.- par rapport au budget 2017 mais pas par rapport aux comptes 2016. Ce compte est budgété à fr. 140'000.- ainsi :

- ✓ fr. 20'000.- correspondent à des frais divers du Centre sportif. Ils étaient déjà prévus en 2017.
- ✓ fr. 120'000.- sont la part communale (après répartition avec l'ECAP) aux « autres frais » de la copropriété, notamment la conciergerie, l'administration et l'attribution au fonds de rénovation, ainsi que le restaurant (70%) et chambres (54%).

Ce montant est sensiblement inférieur aux chiffres 2016 car la hausse des coûts de chauffage est compensée par une baisse de l'attribution aux fonds de rénovation (de fr. 35'000.- à 100'000.-).

En d'autres termes, les charges de copropriété restent globalement stables, mais elles se répartissent différemment : une somme située entre fr. 40'000.- et fr. 50'000.- est transférée du compte 31990 « autres charges d'exploitation » à 31200 « eau, énergie, combustible ».

L'inquiétude du groupe PLR vient du fait qu'il y avait une erreur dans le budget 2017 et il manquait les fr. 120'000.- de la copropriété, qui étaient présents dans les comptes 2016 et qui sont présents dans le budget 2018.

35 Eglises et affaires religieuses

Charges fr. 215'150.-

42 Soins ambulatoires

Charges fr. 337'300.-

43 Prévention de la santé

Charges fr. 13'100.-

49 Santé publique, non mentionné ailleurs

Charges fr. 3'500.-

51 Maladie et accident

Charges fr. 1'748'800.-

53 Vieillesse et survivants

Charges fr. 30'500.-

54 Famille et jeunesse

Charges fr. 1'517'120.-

55 Chômage

Charges fr. 404'100.-

55 5520 36110.00 – Dédommagements aux cantons et aux concordats – Groupe Les Verts ⇨
« Augmentation de fr. 43'035.- par rapport aux comptes 2016, et de fr. 9'500.- par rapport au budget 2017 ; Alors que le taux de chômage diminue légèrement au niveau cantonal, ce qui est une tendance qui nous réjouit tous et avec aussi des prévisions conjoncturelles plutôt favorables, la part communale pour le pot commun montre quant à elle une augmentation ; comment expliquer cette contradiction apparente dans le budget ? »

M. Mairy (cc) indique qu'il s'agit de la participation des collectivités publiques neuchâteloises aux mesures d'insertion professionnelle.

Celles-ci ne sont pas directement liées au taux de chômage puisque le but de la réinsertion professionnelle porte bien son nom et des efforts plus importants peuvent être fournis indépendamment du nombre de chômeurs, donc cela découle directement d'une volonté politique.

Par contre, si le groupe Les Verts avait pris le compte qui se trouve juste au-dessus, en page 91, « autres composantes de la facture sociale », qui est la contribution des mêmes collectivités neuchâteloises à la loi sur l'assurance chômage, là on voit bel et bien que le montant prévu au budget 2018 est plus bas que celui du budget 2017 car il est directement lié au taux de chômage.

56 Construction de logements sociaux

Charges fr. 26'000.-

57 Aide sociale et domaine de l'asile

Charges fr. 3'887'650.-

59 Domaine social, non mentionné ailleurs

Charges fr. 22'000.-

61 Circulation routière

Charges fr. 4'629'550.-

62 Transports publics

Charges fr. 1'143'400.-

63

Charges fr. 220'000.-

71 Approvisionnement en eau

Charges fr. 37'000.-

72 Traitement des eaux usées

Charges fr. 0.-

73 Gestion des déchets

Charges fr. 397'875.-

74 Aménagements

Charges fr. 71'300.-

75 Protection des espèces et du paysage

Charges fr. 23'400.-

76 Lutte contre la pollution de l'environnement

Charges fr. 91'900.-

77 Protection de l'environnement, autres

Charges fr. 62'160.-

79 Aménagement du territoire

Charges fr. 68'800.-

81 Agriculture

Charges fr. 32'550.-

82 Sylviculture

Revenu fr. 4'050.-

84 Tourisme

Charges fr. 104'300.-

85 Industrie, artisanat et commerce

Charges fr. 19'400.-

87 Combustibles et énergie

Revenu fr. 727'500.-

91 Impôts

Revenu fr. 28'213'000.-

93 Péréquation financière et compensation des charges

Revenu fr. 4'365'900.-

96 Administration de la fortune et des dettes

Revenu fr. 1'232'500.-

97 Redistributions liées à la taxe sur le CO2

Revenu fr. 26'600.-

La présidente ouvre ensuite la discussion sur le plan financier et le budget des investissements, qui ne suscitent aucun commentaire.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente rappelle que l'excédent de charges est de fr. 3'333'775.- puis passe à l'examen de l'arrêté, dont elle donne lecture :

« *LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS*

vu la Loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la Loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le Règlement sur les finances, du 7 décembre 2015 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} novembre 2017 ;

vu le préavis positif de la commission de gestion et des finances, du 20 novembre 2017 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier *Est approuvé le budget de l'exercice 2018, qui comprend :*

a) *Le budget du compte de résultats, qui se présente en résumé comme suit :*

<i>Charges d'exploitation</i>	<i>Fr. 68'706'955</i>
<i>Revenus d'exploitation</i>	<i>Fr. 60'783'820</i>
<i>Résultat d'exploitation (déficit)</i>	<i>Fr. - 7'923'135</i>

<i>Résultat provenant des financements</i>	<i>Fr. + 1'071'260</i>
--	------------------------

<i>Résultat extraordinaire</i>	<i>Fr. + 3'518'100</i>
--------------------------------	------------------------

<i>Total du compte de résultats (déficit)</i>	<i>Fr. - 3'333'775</i>
---	------------------------

b) *Le budget des investissements, qui se présente en résumé comme suit :*

<i>Dépenses</i>	<i>Fr. 6'422'000</i>
-----------------	----------------------

<i>Recettes</i>	<i>Fr. 389'600</i>
-----------------	--------------------

<i>Investissements nets</i>	<i>Fr. 6'032'400</i>
-----------------------------	----------------------

c) *Le budget des dépenses et recettes du patrimoine financier :*

<i>Dépenses autorisées</i>	<i>Fr. 1'700'000</i>
----------------------------	----------------------

<i>Recettes</i>	<i>Fr. 0</i>
-----------------	--------------

Art. 2 *La limite de déficit du compte de résultat pour l'exercice 2018 est fixée à Fr. 9'287'500.*

Art. 3 *Le montant maximal des investissements pris en compte pour l'exercice 2018 est fixé à Fr. 2'086'300.*

Art. 4 ¹*Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.*

²*Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.*

Val-de-Travers, le 11 décembre 2017 ».

Cet arrêté est approuvé par 33 oui et 3 abstentions.

7. ARRETE RELATIF A LA MODIFICATION DU TAUX DE L'IMPOT FONCIER

Ce point ayant déjà été abordé lors de l'examen du budget par certains groupes, la présidente invite ceux qui ne se sont pas exprimés à le faire.

M. Santiago (Les Verts) indique que concernant l'impôt foncier, il est fait mention, en préambule, d'un rapport du Conseil communal daté du 1^{er} novembre 2017. Il se trouve que ce rapport n'a pas été transmis avec les dossiers. Il aurait été sympa d'avoir le pourquoi du comment.

M. Mairy (cc) confirme que le Conseil communal aurait pu être plus clair en précisant que le rapport à l'appui du budget qui mentionne lui aussi cette élévation du taux d'imposition de l'impôt foncier est le rapport auquel l'arrêté fait référence. Il n'y a donc pas un rapport spécifique sur l'impôt foncier, l'Exécutif ayant pris l'option de le lier directement à l'appui du budget.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe à l'examen de détail de l'arrêté et au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la modification du taux de l'impôt foncier**, tel que présenté par le Conseil communal.

8. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Prochaine révision de règlements communaux

M. Simon-Vermot (cc) informe qu'en 2019, le Conseil communal, avec la Commission des règlements et le Conseil général, commencera le gros chantier de la révision du règlement de police, du règlement général et d'autres règlements qui suivront. Il faudra donc s'atteler à tous ces règlements qui ont beaucoup vieillis et la comparaison avec le droit cantonal n'est plus possible.

La commune appliquant le droit cantonal, le droit supérieur, certaines dispositions des règlements communaux ne sont plus adaptées, cela sera donc corrigé l'année prochaine.

Introduction classes PRIMA

M. Calame (cc) prend la parole en ces termes : « *Le Conseil communal souhaite tenir votre Autorité informée sur un projet qu'il juge stratégique en ce qui concerne le futur de l'organisation des classes dans notre Cercle scolaire, associé à une démarche pédagogique visant à améliorer à long terme l'apprentissage de l'allemand au Val-de-Travers.*

PRIMA c'est :

- ✓ *Une expérience pilote d'enseignement de l'allemand par immersion précoce dans le canton de Neuchâtel.*

- ✓ Un projet lancé en 2011-2012 pour des élèves de 4 et 5 ans (1-2H), qui sont plongés dans un environnement d'immersion qui ont à raison de 50%, avec deux enseignants, un enseignant français et un enseignant allemand.

Ce projet a été mis en place par un certain nombre de cercles scolaires. Il a commencé à Cornaux il y a plus de 7 ans maintenant et on peut voir dans ce collège la première volée d'élèves PRIMA qui arrive à la fin du cycle 2, avec un suivi et un soutien scientifique réalisé par le SEO. Un certain nombre de renseignements existe donc déjà sur le bien-fondé de ce concept d'immersion dans les classes.

En août 2015, le canton comptait 34 classes PRIMA pour 600 élèves sur 5 centres de 3 cercles scolaires, dont principalement Cornaux, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Val-de-Ruz

Prise en charge par un duo de généralistes se partageant le temps d'enseignement en français et en allemand, selon le principe "une personne - une langue". Pour la commune de Val-de-Travers, c'est un défi au niveau des besoins en enseignants puisqu'il va falloir soit convertir, soit engager du personnel bilingue pour réussir à enseigner dans ces classes.

Le projet est toujours un projet pilote, 8 ans après sa mise en œuvre, mais le Conseil communal a décidé de se plonger dans l'analyse de ce projet, principalement aussi par rapport à un état des lieux en ce qui concerne l'organisation des classes à Val-de-Travers, où l'on constate que :

- ✓ Le collège de Noiraigue est sous perfusion (1 classe avec 12 élèves) ;
- ✓ Le collège de Boveresse aussi ;
- ✓ Le collège des Bayards est fermé ;
- ✓ Les collèges de Fleurier et Couvet débordent ;
- ✓ Il y a un certain « Tourisme » de la scolarisation hors du village de domicile.

Le Conseil communal vous informe donc que lors de la séance du Conseil général du 4 juin 2018, il présentera un rapport sur les options stratégiques associées aux crédits d'investissements qu'il envisagera de solliciter, dans le but de pérenniser l'organisation des classes dans notre cercle, de garantir l'existence des collèges dans les villages à long terme, mais aussi de donner aux grands villages l'occasion d'accueillir les nouveaux arrivants que nous espérons par les développements urbanistiques à venir que vous connaissez. Mais surtout, PRIMA est un projet qui permettra à nos élèves d'atteindre un niveau d'allemand à l'entrée du postobligatoire en nette amélioration par rapport à ce qu'il est aujourd'hui. Le projet est en phase de présentation et de consultation au niveau du corps enseignant, un groupe de pilotage sera tout prochainement constitué, les comités d'école et les parents d'élèves seront consultés eux-aussi, permettant au Conseil communal de démarrer le processus de consultation en vue de la séance du 4 juin prochain, lui donnant ensuite, sous réserve d'une approbation par le Conseil général, suffisamment de temps pour la mise en place de ce projet. Il est prévu qu'une phase pilote débute en août 2019, dans les villages de Noiraigue, Travers et Couvet, pour ensuite continuer le déploiement vers l'ensemble du cercle si les résultats sont ceux escomptés.

Le Conseil communal est convaincu de l'intérêt et de la pertinence de ce projet, mais souhaite associer votre Autorité à une prise de décision stratégique, s'agissant d'un enjeu important sur l'organisation de nos classes en général. »

9. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

10. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

11. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe UDC **au sujet de la sécurité sur le chemin des Ouvreux (entre le collège de Couvet et le Centre sportif)**

« Actuellement, les enfants doivent emprunter seuls chaque jour ce chemin pour se rendre à l'accueil parascolaire, qui se trouve à l'intérieur du Centre sportif.

Ce chemin, malheureusement, comporte plusieurs risques pour la sécurité des jeunes enfants : il n'est pas goudronné, ce qui le rend très difficile à entretenir, notamment l'hiver pour le déneigement ; il est également mal éclairé à cause des arbres qui cachent la lumière ; pire encore, ce chemin ne possède pas de barrières de sécurité et il est situé à côté d'un ravin. Les enfants jouent et se bousculent et la sécurité n'y est pas adaptée.

Il est de notre devoir d'assurer la sécurité de nos enfants et de notre population ; nous vous demandons de bien vouloir urgemment évaluer les risques et de planifier les travaux nécessaires pour que la sécurité soit garantie. »

M. Fatton (cc) rappelle que ce passage piétonnier a été réalisé en son temps par la commune de Couvet sur le bien-fonds 3690, dont elle était propriétaire et aujourd'hui propriété de la commune de Val-de-Travers. Il est à noter qu'une grande partie de ce passage construit sur ce bien-fonds n'a jamais été versée au domaine public communal et par ce fait, il doit être considéré différemment au niveau légal.

Dans les années 2000, une réflexion complète a été effectuée par la commune de Couvet suite à l'éboulement d'une partie de ce passage. Lors des travaux de l'époque, il a été décidé de dégrapper la couche goudronnée, d'effectuer un renforcement par des éléments en bois mais aussi de ne plus le revêtir par une couche bitumineuse.

A la connaissance de l'Exécutif, depuis la réfection des années 2000, aucun accident n'est survenu sur ce tronçon. Aujourd'hui, le personnel de la crèche accompagne les enfants lors des déplacements entre le collège et le para 2. Il est vrai qu'il subsiste encore quelques trajets où les enfants se déplacent seuls ou en petits groupes lorsqu'ils terminent Jardin Malin. Mais en ce qui concerne le déplacement avec le parascolaire, une éducatrice accompagne systématiquement les enfants.

Au vu des craintes émises par l'interpellation de ce soir, de l'histoire de ce passage, de son statut et du fait que plusieurs dicastères sont impliqués dans ce dossier, le Conseil communal reprendra cette interpellation et répondra plus dans le détail lors de la prochaine séance du Conseil général.

M. Sokol Mehmetaj (UDC) indique que son groupe est satisfait de la réponse du chef du dicastère.

2. Interpellation du groupe UDC **au sujet des drogues et de la sécurité sur l'espace public – Que fait la commune ?**

« Nombre de citoyennes et de citoyens ont récemment exprimé leurs inquiétudes ces derniers mois au sujet des drogués qui laissent très souvent trainer des seringues dans les espaces publics qu'ils occupent, comme les terrains et chemins adjacents au collège de Couvet, le parc près de la gare de Fleurier, etc.

Outre les risques sécuritaires et sanitaires pour les enfants et les familles qui se promènent ou jouent sur ces terrains, il n'est pas rare pour certaines personnes d'être tout simplement incommodées par la présence parfois vulgaire, méprisante voire agressive de ces individus marginaux.

Cette situation a déjà été portée à la connaissance des autorités, qui ne semble rien faire pour faire évoluer la situation ; nous demandons explicitement aux autorités communales d'entreprendre des mesures concrètes pour endiguer ce phénomène préoccupant et demandons l'élaboration d'un plan d'action, que nous suivrons régulièrement de près afin de nous assurer une réelle amélioration, dans l'intérêt des familles de notre commune et de nos enfants. »

M. Simon-Vermot (cc) répond en ces termes : « *L'interpellation du groupe UDC nous laisse un peu songeur : elle mentionne des événements qui se sont passés à petite échelle et qui doivent clairement être traités mais les exagère pour en faire un problème de fond, anxiogène pour nos concitoyens.*

En effet, nous avons rencontré quelques cas de seringues abandonnées durant cette dernière année. Si le nombre est déjà trop important à nos yeux, il n'est quand même pas un synonyme de « très souvent » comme indiqué par le groupe UDC. Le Val-de-Travers ne peut pas être assimilé à une scène ouverte de la drogue, sorte de Platzspitz du XXI^e siècle.

Comme le phénomène est passager et ne se produit généralement pas aux mêmes endroits, il est difficilement prévisible. Toutefois, la police neuchâteloise et notre service de la sécurité publique suivent de très près les cas et surveillent régulièrement les emplacements discrets potentiellement attirants pour ces personnes malades. Il est bon de préciser que la surveillance de l'entier du territoire communal 24/24 et 7/7 n'est pas possible et ne le sera jamais. Le risque zéro n'existe pas.

Pour ce qui est de l'opinion du groupe UDC par rapport au laisser-faire présumé des autorités communales, nous pouvons indiquer qu'une séance de coordination est organisée chaque semaine avec la police pour échanger sur tous les dossiers liés à la sécurité et que tous les partenaires travaillent ensemble pour résoudre sereinement, diligemment et discrètement les cas posant problème.

Enfin, nous aimerions rappeler au groupe UDC que nous vivons dans un Etat de droit, dans lequel tous les citoyens peuvent jouir de certaines libertés individuelles, dont celle de se réunir dans l'espace public. La présence dans les squares de groupes ne peut que difficilement être interdite, la simple marginalité ne constituant ni un crime ni un délit. A contrario, en cas de menace, trouble ou perturbation de la sécurité et de l'ordre public ou en cas de commission d'actes répréhensibles, les forces policières interviennent.

Si nous ne contestons pas que certains de nos concitoyens puissent être dérangés par des modes de vie différents, qu'ils n'aient aucune compréhension pour ces « marginaux » ou même que certains puissent se sentir menacés au contact direct des groupes marginalisés, il n'y a pas lieu d'adopter des mesures d'éloignement, mesures qui ne respectent pas les droits fondamentaux et qui montreraient très rapidement leurs limites sur un territoire communal aussi étendu que le nôtre. A l'arbitraire et à la mise de ces personnes au ban de notre commune, nous préférons l'application des lois actuelles en bonne intelligence avec les différents partenaires. »

M. Rosselet-Christ (UDC) précise que chaque seringue qui traîne dans un lieu public est une seringue de trop avant qu'un enfant n'attrape une maladie ou qu'un accident grave se passe.

Cette réponse ne satisfait pas donc son groupe et il reviendra avec des propositions de mesures plus fortes afin d'éradiquer ce phénomène.

B) QUESTIONS

1. Question du groupe UDC concernant le soutien par les actes aux commerçants de Val-de-Travers

« Notre groupe s'interroge sur la dichotomie entre le programme de législature théorique, qui prévoit entre autres le soutien aux commerçants de notre commune et de notre district, et la pratique, où plusieurs Conseillers communaux et généraux vont faire leurs achats en France ; dès lors, notre groupe peut-il compter sur un engagement moral de la part des Conseillers communaux et généraux pour privilégier leurs achats chez nos commerçants ?

Nous joignons une charte à cette question. »

M. Mermet (cc) répond en ces termes : « *Habituellement, s'il est difficile de répondre à une question, c'est que le texte pose de bonnes questions.*

Mais il est aussi des cas où il est difficile de répondre, parce que la réponse ne peut être que désagréable pour l'auteur de la question.

Dans le cas présent, nous nous sommes beaucoup interrogés en particulier au sujet des termes employés dans le texte du groupe UDC.

D'abord on parle de dichotomie et nous sommes allés en chercher la définition précise dans le dictionnaire :

« Dichotomie : Division de quelque chose en deux éléments que l'on oppose nettement : Dichotomie entre la raison et la passion. Mode de croissance des axes végétaux, consistant en une suite de partages en deux rameaux égaux, sans axe principal. »

Alors nous avons cherché à transposer ces exemples : ça pourrait être lorsqu'un parti prône la liberté individuelle et le libre arbitre mais aimerait contrôler les actions de chacun.

Nous avons aussi cherché dans le prolongement de l'exemple des végétaux, du partage des rameaux sans axe principal et nous nous sommes dit que le terme était peut-être bien choisi. Nous avons compris, c'est quand ça part dans tous les sens et qu'on n'arrive pas à identifier la direction.

Le texte fait aussi explicitement référence à la morale et nous nous sommes aussi demandé qui est le détenteur de la morale, celle qu'on fait aux autres avant de se l'appliquer à soi-même ? Cette nouvelle question nous a semblé elle aussi délicate, voire désagréable, mais par charité nous avons décidé de nous abstenir de gloser à ce sujet.

Mais venons-en aux éléments plus techniques. Cette question et cette charte nous invitent, tous, politiciens du Conseil communal comme du Conseil général, à veiller aux affaires de nos commerçants pour Noël, et de là découle la première question : serait-ce moins grave à Pâques ou à la Toussaint ? L'on parle d'épicerie, mais quid des garagistes ou des artisans ?

Et qui va vérifier ? Puisque le texte met clairement en doute l'intégrité des politiciens, il faut bien vérifier ! Pouvons-nous envisager de créer des postes de gabelous ?

Et, partant du constat que beaucoup d'achats se font aujourd'hui sur internet, allons-nous participer à la création d'un service de lutte contre la cybercriminalité commerciale transfrontalière ?

L'impact de tels effets de manches nous semble faible en regard des actions entreprises par le Conseil communal pour valoriser et dynamiser le commerce local.

Citons par exemple la participation à la création de Val'Action, la mise à disposition d'autocollant « j'achète ici », de sacs, et sans oublier les 20 Vals ! Et cette liste n'est pas exhaustive.

Au quotidien, la commune veille à se fournir prioritairement auprès des commerçants locaux chaque fois que cela est possible.

A ce stade, le Conseil communal souhaite poursuivre toutes les actions qu'il développe en étroite collaboration avec les commerçants du Vallon et ne souhaite pas alimenter des polémiques stériles. »

M. Rosselet-Christ (UDC) commençant à répondre à M. Mermet (cc), la présidente lui indique qu'il n'y a pas de droit de réponse à une question. M. Rosselet-Christ (UDC) continuant à s'exprimer, M. Pierre-Alain Wyss (PLR) utilise la motion d'ordre et le prie de respecter le règlement en se taisant.

2. Question du groupe UDC concernant le pavoisement des salles du Conseil général

« Les salles du Conseil national, du Conseil des Etats et du Conseil fédéral à Berne comportent au minimum un drapeau suisse hissé sur un pied en leurs murs.

La salle du Grand Conseil du canton de Neuchâtel comporte un drapeau cantonal neuchâtelois hissé sur un pied près de la tribune.

Afin donc d'être cohérent, le Conseil communal peut-il envisager que le drapeau de notre commune soit hissé, sur un pied ou sur un mur, au sein des salles utilisées pendant les réunions en plenum du Conseil général lorsque ce dernier siège comme ce soir ? »

M. Fatton (cc) indique que le Conseil communal a préféré répondre par l'acte plutôt que par de longs discours. Dès à présent, la bannière sera apposée à chaque séance du Conseil général, mais sans les ballons, puisque ceux-ci sont en prévision d'une soirée privée.

3. Question du groupe POP au sujet de Plaine-Fin à Môtiers

« Il y a plus de 10 ans, la commune achetait le terrain de Plaine-Fin à Môtiers dans le but d'y construire un éco quartier. Or, actuellement, rien n'est construit ! Si nous reconnaissons qu'il était nécessaire de résoudre les problèmes liés à l'évacuation des eaux et à la circulation des véhicules en amont, nous trouvons que ce projet doit maintenant se réaliser rapidement et demandons que les travaux commencent enfin en 2018. »

M. Mermet (cc) répond en ces termes : *« Nous partageons votre impatience et nous souhaitons aussi faire avancer les choses mais pour mettre en place ce projet, nous avons dû valider plusieurs éléments de planification qui ont pris beaucoup de temps.*

Historique du projet :

24 novembre 2009 : information à la population

23 mars 2010 : lancement de la procédure officielle pour le changement des alignements

21 décembre 2012 : sanction finale du processus de changement des alignements (3 ans : rapide parce que sans oppositions à traiter !)

Parallèlement, la procédure pour la gestion des eaux en aval du plan spécial prévu, identification du problème par des analyses complémentaires d'ingénieur, mise en place d'un projet de réalisation, avec information et consultation des riverains, appels d'offres et mise en œuvre, environ 2 ans.

Tous ces éléments ayant abouti, nous avons relancé les services cantonaux pour la mise en œuvre de ce plan spécial.

C'est à ce moment que se met en route le processus de mise en application de la révision de la Loi sur l'Aménagement du territoire.

Le canton nous demande de réviser le plan directeur Régional qui avait été développé avant la fusion par les 11 communes, en y incluant les nouvelles contraintes liées à cette révision de la LAT : diminution de près de 40 hectares des surfaces disponibles pour la construction.

Ce chiffre de 40 hectare a été évalué en postulant une croissance de la population d'un peu moins de 1% annuel pour les 15 prochaines années.

Ceci étant posé, les services cantonaux ont bloqué le projet Plaine Fin en souhaitant avoir une vision générale des projets à Val-de-Travers avant de libérer les choses.

Là nous sommes fin 2014.

Le processus de PDR est sensé aboutir rapidement, et les choses sont mises en attente jusque-là.

La première échéance fixée pour un retour des services cantonaux au sujet du projet régional de PDR est début 2016.

Il est reporté dans un premier temps à début 2017, puis à l'été 2017, puis à l'automne, et aujourd'hui nous espérons une validation pour le printemps 2018.

Les premiers échos non officiels que nous avons montrent que, bien entendu, le projet de Plaine Fin est pleinement cohérent avec la politique développée par la commune de Val-de-Travers et s'intègre dans les contraintes nouvelles qui nous sont imposées par la LAT révisée.

Donc le projet n'est pas à relancer par la commune qui attend des réponses, mais à libérer par les services cantonaux. »

4. Question du groupe POP au sujet des prestations CPF SA

« La commune verse fr. 300'000.- par année au Centre de glace CPF SA sous forme de mandat de prestations. Même si nous reconnaissons l'énorme travail entrepris par cette société pour améliorer et développer ses infrastructures, nous déplorons que les prestations soient en baisse, notamment en ce qui concerne le sport scolaire. Vu cette baisse, la commune envisage-t-elle de réduire sa subvention ? De plus, CPF SA est débiteur de fr. 800'000.- vis à vis de la commune et s'est engagé à rembourser ce prêt en 20 ans (soit fr. 40'000.- par année). Des versements ont-ils déjà été effectués ? »

M. Mermet (cc) répond en ces termes : « En préambule, j'aimerais saluer les efforts de CPF SA qui a aujourd'hui investi près de 4 millions de francs dans un complexe qui n'accueille pas moins de 300 enfants sur la glace chaque semaine. Les écoles prennent part à la vie du Centre avec des centaines d'élèves sur la glace. Des Verrières à Noiraigue, les trois degrés sont sur glace !

Aujourd'hui, le centre peut accueillir les Vallonniers dans de bonnes conditions et dans un espace plus accueillant qu'auparavant.

Les prestations communales assurées par CPF SA sont maintenues telles qu'elles étaient identifiées :

- ✓ Les écoles disposent de la glace dans son entier tous les matins de 07h30 à 11h45.
- ✓ Les écoles disposent d'un tiers de la glace garanti tous les après-midi de 13h30 à 16h30.
 - S'il y a plusieurs classes, elles peuvent même se mêler au patinage public.
- ✓ Les écoles disposent des patins de location, sans restriction.
- ✓ Sur demande de l'école, deux vestiaires – 1 garçons/1 filles sont mis à disposition.
- ✓ Un des vestiaires arbitres – entièrement neuf – est à disposition toute l'année des profs pour qu'ils puissent se changer/doucher. Des casiers ont même été posés par l'école.
- ✓ Le patinage public est toujours assuré tous les après-midi de 14h00 à 16h30.
- ✓ Le Centre de sports de glace devient un lieu prisé de divertissement dans la région !

Pour ce qui est du sport scolaire, l'accès à la glace est aujourd'hui maintenu dans les conditions qui étaient celles qui prévalaient avant la modification de la structure juridique et financière.

En définitive, les prestations ne sont pas en baisse. Elles sont similaires à l'époque pour les écoles et en constante augmentation pour les Vallonniers (public) qui reprennent beaucoup de plaisir à fréquenter la patinoire.

Plusieurs remarques, d'abord sur le volet technique de cette opération. L'arrêté du Conseil général prévoit un remboursement en une fois à l'échéance, donc il n'est nulle part fait mention d'un remboursement de fr. 40'000.- annuel.

A ce jour, les travaux ne sont pas terminés et les coûts finaux ne sont pas encore connus.

Il est vrai que l'extension des périodes où la glace est présente entraîne une modification des habitudes et des pratiques, qui se prévalaient à bien plaisir et qui aujourd'hui doivent faire l'objet d'ajustements. Néanmoins, je relève qu'une modification des habitudes ne devrait pas toujours être perçue comme une dégradation des choses et que, par essence, une patinoire qui est disponible plus longtemps en tant que patinoire semble une évolution logique et attendue...

Pour la question du soutien de la commune, à ce stade, un mandat de prestations existe et ses termes en sont respectés. De ce fait, le Conseil communal n'envisage pas de modifier son soutien à CPF SA, qui je vous le rappelle, sert à maintenir à un tarif préférentiel l'accès à des heures de glace pour les clubs vallonniers et l'école Jean-Jacques Rousseau. »

5. Question du groupe POP concernant les 18-22 de l'apprentissage

« Nous remercions et félicitons le Conseil communal pour l'organisation des 18-22 de l'apprentissage et profitons de remercier les entrepreneurs, la Direction d'école, les conseillères en

orientation et toutes les personnes impliquées dans ce magnifique projet. Peut-on déjà tirer un bilan de cette première édition ? »

M. Mairy (cc) rappelle que cette manifestation a vécu sa première édition il y a une quinzaine de jours. Elle a été organisée par les dicastères de l'éducation et de l'économie, par la direction de l'école et les conseillères de l'OCOSP. Pour cette première édition, 24 entreprises étaient présentes, dont la commune, et proposaient 42 places ; ce qui est un nombre important puisqu'à la rentrée d'août 2017, c'était une cinquantaine de place de 1^{ère} année qui était proposée au Val-de-Travers. 32 jeunes y ont pris part, ce qui est un petit peu moins qu'espéré mais cette année, les élèves de 11^{ème} année étaient moins nombreux que l'année dernière et qu'ils ne le seront l'année prochaine.

Le bilan à chaud était positif en fonction des retours reçus des entreprises et des jeunes. Pour affiner le concept, un questionnaire a été adressé aux entreprises présentes pour voir si de petits détails peuvent être améliorés, en matière d'horaires, de date, de durée des entretiens ou de préparation des élèves afin d'améliorer encore la 2^{ème} édition qui se tiendra déjà l'année prochaine.

6. Question du groupe POP concernant l'accès au magasin COOP de Fleurier

« Le magasin COOP de Fleurier a modifié ses locaux et fermé l'entrée de la Grand-Rue, en face du CORA, l'accès se faisant dorénavant uniquement depuis le parking. Ceci pose un problème aux piétons et surtout aux personnes à mobilité réduite dû l'étroitesse du trottoir voire à son absence et à l'emplacement des passages cloutés. La commune a-t-elle prévu de remédier à cette situation ? »

M. Fatton (cc) relève que cette question est pertinente et préoccupe aussi le Conseil communal. Le groupe de circulation, qui regroupe les dicastères de la sécurité publique, de l'urbanisme et des travaux publics, va se pencher sur ce dossier afin de trouver des solutions pérennes et prendre de nouveau contact avec le groupe COOP pour voir dans quelles mesures ils pourraient participer et envisager une éventuelle amélioration de la situation.

7. Question du groupe socialiste concernant l'avenir du camping de Fleurier

« Le camping de Fleurier est important pour le tourisme et son développement dans notre région, proposant une offre spécialisée qui attire chaque année son lot de voyageurs. Or, sachant que l'actuel gérant n'exercera plus l'an prochain, un certain nombre d'interrogations se posent au sujet de l'avenir du camping de Fleurier. En effet, les bruits courent sur son futur, comme celui qui raconte une vente du camping à des privés qui en assumeront la modernisation.

En conséquence, quelle est actuellement la situation du camping et quelles évolutions sont imaginées et envisagées ? »

M. Mairy (cc) profite de cette question qui permet de faire un point sur ce sujet, puisqu'il connaîtra quelques changements l'année prochaine. Un premier changement en raison de la fin d'exploitation par le gérant actuel, qui a souhaité arrêter cette activité. Le Conseil communal a déjà trouvé deux autres repreneuses pour l'année 2018 en tout cas, puisque comme le mentionne la question, des bruits courent sur le futur du camping, en l'occurrence il s'agit d'un possible projet privé, puisqu'une personne s'est approchée du Conseil communal pour développer un projet de reprise du camping.

Il est important pour l'Exécutif d'y maintenir cette activité. Une personne souhaiterait donc développer le camping avec des fonds privés car il n'est pas question pour le Conseil communal de vendre ce terrain. Le projet en lui-même n'est pas encore ficelé, il n'est pas du tout certain qu'il puisse aboutir, des contacts ont déjà été pris aussi avec le canton pour voir ce qu'il est possible de faire en terme d'aménagement, compte tenu notamment de la proximité de la rivière. C'est donc un projet qui pourra peut-être évoluer l'année prochaine pour se concrétiser à partir de 2019, mais pour 2018 en tout cas, la gérance du camping est assurée avec deux jeunes gérantes de la région, qui vont maintenir le style d'exploitation connu aujourd'hui.

8. **Question du groupe Les Verts concernant le giratoire de l'Ecu de France à Couvet**

« Si on comprend qu'un déneigement nécessite d'enlever certains potelets, une mesure telle que de tous les enlever diminue fortement la sécurisation de la zone pour les piétons. Dès lors, nos questions :

En période hivernale, est-il possible de maintenir un certain nombre de potelets, afin de garantir un minimum la sécurité des usagers des trottoirs ?

En cas d'accident ou sinistre, la responsabilité de commune pourrait-elle être engagée, à cause d'un manque de sécurisation ? »

M. Fatton (cc) répond en ces termes : « Lors de la présentation de ce projet d'aménagement en 2016 au Conseil général, le Conseil communal souhaitait que ce giratoire s'intègre davantage dans le milieu bâti du village.

Cet objectif a pu être atteint par des aménagements de surface, avec un caractère davantage plus villageois que routier.

Pour ce faire, il avait été préconisé de mettre en place des bordures avec un matériau de qualité et d'une faible hauteur en bord de chaussée, avec des trottoirs larges au lieu de bordures routières hautes, ceci dans le but de créer la vision d'une « place à deux niveaux ».

De plus, afin de mieux délimiter les cheminements piétonniers, des potelets ont été installés, séparant la chaussée du trottoir. Cette installation ayant pour but non seulement d'éviter une circulation sur cette partie mais aussi d'empêcher le parcage de véhicules.

Ces potelets n'ont pas pour vocation de stopper un véhicule fou comme pourrait le faire une glissière de sécurité ou un mur de protection.

Aujourd'hui, pour des raisons évidentes de service hivernal, l'ensemble des potelets ont été déposés, ce qui permet un déneigement adapté et sécuritaire des trottoirs. Cette façon de faire évite aussi que ceux-ci ne soient recouverts par le bord de neige et arraché par le service hivernal de l'Etat.

La proposition qui nous est faite aujourd'hui ne va pas régler les aspects de la sécurité des piétons, mais au contraire créer des zones peu claires et mal déneigées.

Pour ce qui est de la responsabilité, le Conseil communal est convaincu que le fait de délimiter clairement la partie du trottoir de la chaussée routière par un déneigement ne laissant aucune interprétation aux conducteurs ne pourra jamais nous être reproché.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, la présidente remercie tous les élus, Exécutif et Législatif, ainsi que le personnel communal pour son travail tout au long de l'année. Elle remercie également le public de s'être déplacé, ainsi que la presse. Elle invite les personnes présentes à la verrée organisée au Foyer. Elle souhaite à toutes et tous une excellente soirée et de bonnes fêtes de fin d'année.

Elle lève la séance à 21h32.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LA PRESIDENTE :

LA SECRETAIRE :

Christiane Barbey

François Oppliger

Motion en suspens :

- ✓ PLR : Participation au programme « easyvote », déposée lors de sa séance du 16 juin 2017

Postulat en suspens :

- ✓ Les Verts, UDC et le membre indépendant : « Plan de sauvetage du Centre sportif », déposé lors de sa séance du 25 septembre 2017